Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

OFFRE D'EMPLOI

 # 202508-25
INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT
POSTE RÉGULIER SYNDIQUÉ
(2E AFFICHAGE)

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une municipalité qui vous bercera par la douceur de ses lacs et le dynamisme des projets à réaliser, est présentement à la recherche d'un inspecteur en environnement et en urbanisme.

Relevant du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire du poste devra s'assurer de l'application des règlements en vigueur, des divers devis et plans approuvés par le Service. Il devra aussi participer à l'élaboration, à l'instauration, à la mise à jour des politiques, des programmes, des projets et des systèmes de gestion de l'environnement et veiller à la conformité environnementale sur le territoire.

Description de tâches :

- Reçoit et renseigne les citoyens, contribuables et les entrepreneurs au sujet des différentes dispositions réglementaires en vigueur applicables à l'environnement;
- Évalue la conformité des plans, des schémas ou de tout autre document pertinent et étudie les demandes de permis et certificats en fonction des différents règlements et des lois en vigueur en matière environnementale;
- Effectue les inspections sur le territoire sur les matières touchant l'environnement, telles que milieux humides, gestion des cours d'eau, zones inondables, barrages de castors, en collaboration avec la MRC;
- Assure le suivi du programme de contrôle de vidange des réservoirs sanitaires et transmet aux demandeurs un compte rendu des informations concernant les installations sanitaires contenues au dossier;
- Demeure à l'affût des différents programmes en lien avec la protection de l'environnement pour développer des outils de promotion;
- Propose des politiques, des programmes et la réglementation visant la promotion et la protection de l'environnement et les soumet à son supérieur;
- Participe aux programmes sensibilisation et d'éradication des espèces exotiques envahissantes;
- Organise et participe à des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement, ainsi qu'à la mise sur pied de diverses activités ayant pour but la promotion de l'environnement;
- Participe à l'aménagement des parcs, des espaces verts et des lieux publics;
- Traite les plaintes des contribuables en matière de protection de l'environnement ou des nuisances, procède à diverses enquêtes et inspections et en fait le compte rendu;
- Rédige les avis et les constats d'infractions, en assure le suivi et agit à titre de représentant de l'Employeur dans les dossiers de la Cour municipale;
- Participe à l'élaboration et aux modifications de la règlementation d'urbanisme (volet environnement);
- Voit à l'application du programme de gestion des matières résiduelles;
- Coordonne les rencontres du comité consultatif en environnement et agit à titre de secrétaire du comité à l'occasion ou à la demande;
- Participe à titre de personne ressource au sein du comité consultatif en environnement et autres comités de citoyens, comités municipaux et/ou gouvernementaux lorsqu'applicable;
- Agit à titre de représentant municipal aux divers comités;
- Agit à titre de formateur auprès des employés municipaux, pour les dossiers environnementaux (écocentre, débarcadère, etc.);
- Rédige un rapport de ses activités et le soumet à son supérieur lorsque requis;
- Opère divers appareils reliés à sa tâche et conduit le véhicule léger mis à sa disposition, sur le territoire de l'Employeur;
- Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

Note : Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches inhérentes.

Qualifications et exigences :

- Détenir un DEC en environnement ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine équivalent;
- Posséder deux (2) années d'expérience pertinente en matière d'inspections, d'analyses, de recommandations relatives à l'environnement ainsi que d'application de politiques, règlements et procédures en matière environnementale;
- Posséder une bonne connaissance du règlement Q-2 r.22, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Être autonome, avoir de l'initiative et un bon sens du jugement;
- Avoir un permis de conduire classe 5 valide au Québec (obligatoire);
- Bonnes habiletés à communiquer en français verbalement et par écrit.

Heures de travail :

La semaine régulière de travail est de trente-cinq (35) heures par semaine, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, et possibilité de terminer à midi des vendredis.

Statut d'emploi :

Statut de salarié régulier (art. 5.02 et 5.03) selon la convention collective actuellement en vigueur

Conditions de travail :

- ✓ Entre 27,78 $ à 34,73 $ de l'heure selon expérience (taux 2024)
- ✓ Congés personnels (9) et jours de maladie (2) rémunérés si non utilisés à la fin de l'année, jours fériés (13), congés mobiles (2), congés chômés (2), ce qui fait que vous êtes en congé durant deux semaines durant le temps des Fêtes!
- ✓ Régime de retraite à prestations déterminées (RREMQ) 6,765 % employé - 6,785 % employeur
- ✓ Régime d'assurances collectives payé à 75 % par l'employeur
- ✓ Formation continue
- ✓ Programme d'aide aux employés
- ✓ Activités de reconnaissance des employés
- ✓ Accès gratuit au centre de conditionnement physique

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae
au plus tard le 30 septembre 2025
à l'adresse suivante : rh@lacmasson.com

La Ville remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour ce poste, cependant seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.